



HAL
open science

Organisations collectives territorialisées. Le département comme référence

Christine Margetic, Julien Noel, Ivan Dufeu, Laurent Le Grel

► To cite this version:

Christine Margetic, Julien Noel, Ivan Dufeu, Laurent Le Grel. Organisations collectives territorialisées. Le département comme référence. P. Mundler; J. Rouchier Alimentation et proximités : jeux d'acteurs et territoires, Educagri édition, 2016. hal-01654329

HAL Id: hal-01654329

<https://hal.science/hal-01654329>

Submitted on 3 Dec 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Organisations collectives territorialisées

Le département comme référence

Christine Margetic, Julien Noel, Ivan Dufeu et Laurent Le Grel

Dans le cadre du projet de recherche intitulé Valpareso, pour Valorisation des productions alimentaires ligériennes et réseaux d'acteurs (Dufeu, 2014), nous avons questionné, lors d'enquêtes de terrain, des réseaux d'acteurs issus de filières agricoles et halieutiques des Pays de la Loire, notamment sur leurs formes d'organisation et leurs formes d'ancrage dans le territoire ligérien. Ces réseaux ont été appréhendés en tant que formes d'organisation collective territorialisées (FOCT). Cela signifie qu'ils sont, d'une part, collectifs, au sens où ils mobilisent (et émergent de) différentes catégories d'acteurs des filières alimentaires (professionnels, collectivités) et d'espaces (ruraux, littoraux, périurbains), et d'autre part, territorialisés, car ils s'inscrivent dans une double proximité, géographique et organisée (Torre et Beuret, 2012 ; Praly *et al.*, 2014). Notre questionnement porte tout particulièrement sur la signification des liens qu'entretiennent ces collectifs avec leur territoire. En effet, la mobilisation du nom d'un territoire dans le nom d'une organisation, reflète des valeurs légitimantes, partagées par une communauté d'acteurs (horizontalement) et une filière de production (verticalement) (Di Méo, 2010). Partant des collectifs étudiés qui ajoutent le nom ou le numéro du département de leur implantation pour se nommer, on peut se poser plusieurs questions : s'agit-il d'un simple effet d'aubaine, à la suite de multiples acteurs qui s'appuient sur ce découpage administratif ? Cette référence géographique va-t-elle plus loin en reflétant des valeurs revendiquées au-delà d'une simplicité organisationnelle ? En nous appuyant sur les représentations

qu'ont les acteurs de leurs liens aux lieux, mais également sur leurs pratiques, nous allons montrer, dans ce chapitre, que le processus de territorialisation d'une FOCT, autrement dit son action d'appropriation spatiale, passe par une instrumentalisation de proximités qui donnent corps à ces collectifs, en particulier ici à l'échelle départementale.

Deux structures – Manger Bio en Vendée (MBeV) et Terroirs 44 (T44) – vont servir de cas d'étude instrumentaux (Stake, 1995). Représentatives de la démarche employée dans le programme Valpareso, ces deux monographies sont construites sur la base d'entretiens semi-directifs approfondis, d'observations *in situ* et de l'exploitation de données secondaires (site Internet de T44, documents internes). Après avoir explicité notre cadre théorique, articulé autour d'un triptyque organisation collective-proximités-territoire départemental, nous le confronterons aux deux cas d'étude pour mettre en évidence les modalités d'instrumentalisation de la proximité, qui prennent forme à l'échelle du département. Croiser les éléments du triptyque permet ainsi d'éclairer la légitimité de telles organisations, notamment à cette échelle géographique.

1. Rapprocher FOCT, proximités et territoire départemental

Pour bien comprendre le rôle que joue l'ajout du nom du département dans la dénomination d'une FOCT, il nous faut détailler les éléments qui s'articulent dans un triptyque organisation collective-proximités-territoire départemental.

1.1. Les formes d'organisation collective territorialisées: éléments de définition

Les FOCT sont appréhendées au prisme de leur projet collectif, qui renvoie à un périmètre sur lequel chacune s'organise et fonctionne. Avec des objets variés, elles peuvent impliquer tous les acteurs d'une filière (y compris les consommateurs). Il peut s'agir d'un partenariat producteur-consommateur (AMAP), de la mutualisation de l'activité commerciale (magasin de producteurs, centralisation de l'offre face aux grandes et moyennes surface – GMS, etc.), du partage d'outils de production, de la gestion de marques collectives, de la production d'énergie, d'aide à l'installation, de marketing territorial, etc. Schématiquement, trois critères

permettent de différencier les FOCT : leur rapport aux marchés traditionnels, la nature de leur organisation et leur finalité axiologique, c'est-à-dire relative aux valeurs qu'elles portent (Dufeu, 2014).

Les marchés traditionnels ne sont pas systématiquement ignorés et plusieurs FOCT s'insèrent dans les relations marchandes conventionnelles. Dans ce cadre, leur objectif est, soit de différencier l'offre (par exemple par une marque collective), soit de regrouper l'offre de producteurs isolés pour gagner en efficacité et/ou en pouvoir de marché (approvisionnement en commun, mutualisation logistique, etc.). C'est dans cette optique qu'une soixantaine de producteurs de fruits et légumes biologiques en Pays de la Loire ont uni leur force de vente au sein de l'association Bio Loire Océan (BLO) afin de répondre aux besoins du réseau Biocoop ou de la restauration collective. À l'opposé, certaines démarches cherchent à rompre avec les marchés conventionnels. Réunies sous le vocable de systèmes alimentaires alternatifs (Deverre et Lamine, 2010), de circuits courts ou de proximité alimentaires (Prigent-Simonin et Hérault-Fournier, 2012 ; Praly *et al.*, 2014), ces démarches soulignent la volonté des acteurs de porter des initiatives qui valorisent d'autres modes de production, de commercialisation ou de consommation. Formellement, celles-ci s'appuient sur des collaborations entre partenaires, pour mutualiser les coûts et les compétences, comme c'est le cas par exemple pour l'AMAP poisson entre l'Île d'Yeu et Nantes (cf. chapitre 17).

Ensuite, la nature des organisations et leurs modalités de fonctionnement et de gouvernance plus ou moins formalisées (instauration de règles, de dispositifs matériels, etc.) conduisent à distinguer une palette de situations conformes et adaptées au contexte local. En général, elles reposent sur des systèmes de régulation *ad hoc*, prenant appui sur des acteurs investis et des dispositifs de marché adaptés (Cochoy et Dubuisson-Quellier, 2000). Les chartes constituent un exemple de cadre référentiel, auquel les acteurs des FOCT recourent souvent pour définir leur mission et leurs objectifs.

Enfin, la finalité de l'action diffère selon que prédomine une approche territoire ou une approche filière. Cette finalité est fonction du rôle et du poids de trois objectifs stratégiques :

- (i) le réseau va valoriser l'offre d'acteurs d'un même territoire dans leur filière de production, ceux-ci étant concurrents ou verticalement reliés (moyens : mutualiser, organiser l'offre, peser sur l'aval, créer de la différenciation, etc.) ;

- (ii) le réseau va générer des synergies entre des acteurs hétérogènes relevant de filières variées et organiser des complémentarités, afin de valoriser des ressources territoriales existantes (Gumuchian et Pecqueur, 2007), voire en créer de nouvelles ;
- (iii) le réseau participe de la gouvernance alimentaire locale, ou à l'évolution des structures de production et des comportements de consommation à l'échelle du territoire.

En croisant ces trois objectifs, on trouve des réseaux d'acteurs pour lesquels l'appartenance au même territoire est presque secondaire, tandis que, pour d'autres, elle devient l'objet premier de la forme collective. Néanmoins, des formes hybrides existent, la finalité filière étant aussi territorialisée lorsqu'elle émane d'acteurs d'un territoire jugé pertinent pour une action collective donnée. À travers leur appartenance à une même filière (mise sur le marché d'un produit ou d'un service) ou à un même territoire (valorisation d'une ressource territoriale), les acteurs des organisations visées sont liés par des relations de complémentarité et tout l'enjeu (et la réussite) d'une FOCT tient dans les modalités d'activation de ces relations, qui renvoient à la nature des proximités entre les acteurs.

1.2. FOCT, proximités et leur instrumentalisation

Croisant deux grandes catégories, Torre et Beuret (2012) proposent une grille d'analyse du jeu des proximités entre acteurs sur un territoire, intéressante pour l'étude des FOCT.

Se rapportant à la distance fonctionnelle entre acteurs (disponibilité d'infrastructures) et liée aux conditions topographique, topologique ou financière des individus, la proximité géographique se décompose en proximité recherchée (se rapprocher pour mettre en œuvre un projet commun de valorisation de produits alimentaires) et en proximité subie (ne pas pouvoir s'éloigner d'autres acteurs, même en cas de conflit). De fait, elle est inhérente à l'existence de toute FOCT, selon des modalités variables.

Parallèlement, la proximité organisée fait référence aux individus et à leurs interrelations sociales et économiques, qui connaissent des phases de déconstruction et de reconstruction permanentes. Comme précisé dans l'introduction de cet ouvrage, elle repose sur deux logiques qualifiées d'appartenance (à un même réseau de relations, que la relation soit directe ou intermédiée) et de similitude (faibles distances cognitives

entre acteurs et partage de valeurs communes, avec (co-) construction de normes sociales ou d'un langage commun). Cette seconde catégorie interpelle ainsi quant au sens du collectif.

Non totalement indépendantes, ces deux formes de proximité donnent lieu à l'activation de coopérations ou d'interactions positives à une échelle donnée, qui débouche, selon ces auteurs, sur des « proximités territoriales » (*ibid.*). Dans une optique de développement, on peut les rapprocher de la notion de ressource territoriale, qui renvoie à une intentionnalité des acteurs concernés et aux valeurs associées au territoire (Gumuchian et Pecqueur, 2007).

Par ailleurs, ces proximités peuvent se trouver instrumentalisées. Parler d'instrumentalisation permet de repenser, à la fois la territorialité de nos organisations, à partir du sens donné à l'action collective, mais aussi les liens entre processus de territorialisation et action collective, par repérage des valeurs attribuées au territoire. En partant du fait que le projet collectif fait le territoire, dans le sens où il devient capable d'auto-organisation et dispose d'une capacité de régulation liée pour partie à l'existence d'une démarche de projet (Pecqueur, 2010), on peut voir le processus de territorialisation comme une forme d'ancrage de politiques et de la société dans la proximité (Melé, 2009). C'est également dans ce processus que des réseaux vont s'instituer dans une relation particulière avec un lieu, qui va faire sens et être le sens de l'action. Concrètement, mobilisée par un collectif – engagé –, une ressource – spécifique – va servir d'objet-support pour un – bon – projet qui appuie l'émergence d'un territoire – idéal –, ce qui interpelle quant aux systèmes d'intentionnalité sous-jacents et aux modalités d'action requises. Dans ce cadre, l'instrumentalisation de la proximité suppose un « lieu » approprié et revendiqué par les acteurs, qui lui attribue une valeur normative : le département, dans les exemples étudiés ici.

1.3. Le département, un dispositif-territoire récupéré par les FOCT

La Révolution française a créé les départements dans une optique de décentralisation, en gérant les diversités culturelles et en respectant les territoires à forte mémoire. Au vu des enjeux des réformes actuelles, se pose la question de leur pérennité : doivent-ils ne perdurer que dans les espaces ruraux à forte identité agricole et naturelle, appuyés sur les

intercommunalités ? Sans entrer dans le débat du millefeuille administratif dépassé, nous retenons que cet échelon s'apparente à un dispositif territorial, qui relie espaces, pratiques et politiques publiques, dans une optique de développement. Lieu d'interface, il exprime aussi un lieu-moment où s'élaborent des dialogues entre secteur et territoire, dans une logique de binôme économique/politique. Or, porteur d'une histoire et d'une culture, cet espace construit est fréquemment mis en avant dans le nom des structures professionnelles du monde agricole. S'agit-il d'une facilité, reflet du découpage administratif national ? Ou y met-on un sens particulier, une visibilité globale et une assise partagée par les acteurs ?

Cette définition argumentative d'un département propice au développement fait écho au substrat idéologique de la ressource territoriale. Sa performance renvoie à la capacité de l'entité (par exemple une organisation insérée ou ancrée en un lieu et dans un tissu de relations de réseaux) à générer une offre de site, c'est-à-dire « une offre référée à un territoire qui dépasse la somme des offres des entreprises implantées dans le territoire » (Pecqueur, 2010, p. 63). Dans ce contexte, « le territoire engendre des processus de création de ressources en vue de résoudre des problèmes productifs inédits [...] il est alors plus qu'un réseau, c'est la constitution d'un espace abstrait de coopération entre différents acteurs avec un ancrage géographique pour engendrer des ressources particulières et des solutions inédites » (*ibid.*, p. 64). Lorsque l'espace abstrait est clairement dénommé et revendiqué comme structurant, qu'il est la base même du processus de développement, la proximité acteurs/espace/ressource devient alors « instrumentalisée » (cf. partie 3).

2. Études de cas départementales : Manger Bio en Vendée et Terroirs 44

Deux études de cas ligériennes de FOCT fournissent la matière de la discussion sur la dimension territoriale du département accordée par les acteurs qui sont parties prenantes. La première étude concerne une filière d'approvisionnement en produits biologiques de la restauration collective publique en Vendée : Manger Bio en Vendée (MBeV). La seconde porte sur l'association Terroirs 44, dans le département voisin de Loire-Atlantique, qui cherche à promouvoir la production fermière de proximité et le développement de la vente directe.

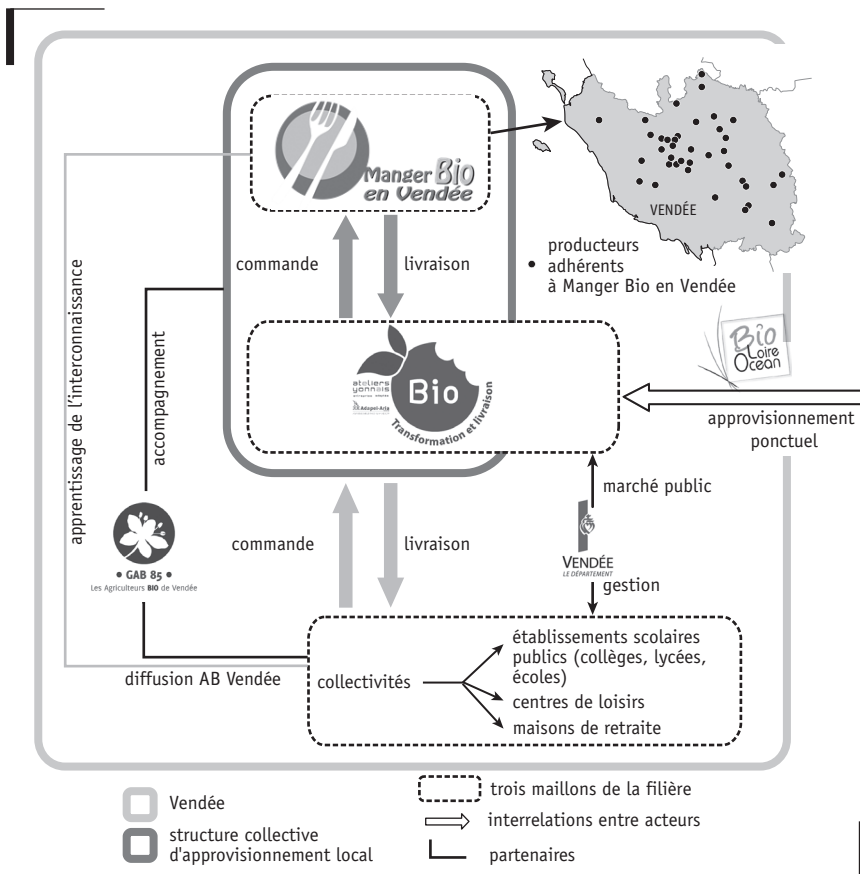
2.1. Les proximités territoriales de Manger Bio en Vendée

Association de producteurs biologiques localisés dans le territoire éponyme, Manger Bio en Vendée (MBeV) est un outil de commercialisation collectif qui contribue au développement de ce mode de production. Ce qui fait l'originalité de cette association, par rapport à des organisations similaires dans d'autres départements, réside dans la construction originale, en 2001, d'une filière de distribution de légumes biologiques destinés à la restauration collective, qui s'appuie sur l'atelier agroalimentaire de l'Association pour la réadaptation et l'intégration par l'accompagnement de Vendée (Aria 85). C'est donc la relation verticale entre MBeV et Aria 85 qui constitue la FOCT que nous analysons ici (cf. figure 2). Ainsi, en 2013, 39 producteurs écoulent environ 20 tonnes/mois d'une gamme de près de 150 produits, pour un chiffre d'affaires mensuel de l'ordre de 30 000 €. Aux maraîchers présents dès l'origine s'en ajoutent d'autres (18 en 2013), ainsi que des producteurs laitiers (et de fromage), de viandes (agneaux, bovins, porcs), d'huiles et de légumes secs. À l'extrémité de la chaîne, une centaine de clients (dont 60 collectivités) gèrent quelques 1,5 million de repas/an.

Dans cette FOCT, l'opportunité de lieu est à la fois le fruit de deux temporalités (2003 ; 2011-2012) et d'une conjonction spatiale (le département de Vendée). Elle s'appuie donc sur une proximité géographique doublement recherchée. Pour les producteurs, cette opportunité de débouchés ne vaut que grâce à l'adhésion d'exploitations localisées et par Aria 85, qui met en avant sa particularité de structure d'insertion. Ce partenariat s'est ainsi construit en plusieurs étapes. À l'origine du projet se trouvent notamment les problèmes logistiques auxquels se heurtent les producteurs biologiques livrant à des restaurants collectifs du département. Dans ce territoire, pionnier de la coopération agricole, la mutualisation des outils s'offre en solution. En 2003, une dizaine de producteurs fondent le Groupement d'intérêt économique (GIE) Manger Bio 85, dont l'activité consiste à réaliser ponctuellement des repas événementiels à la demande de communes. Un an plus tard, un rapprochement s'opère avec le Groupement des agriculteurs biologiques de Vendée (GAB 85). Celui-ci accompagne le GIE dans sa recherche de fournisseurs et de clients, et s'occupe de l'animation pédagogique, opérant ainsi un « transfert de charges », selon la salariée du GAB 85 dédiée à la restauration collective.

À partir de 2008, une autre étape est franchie lorsque le Conseil général de Vendée (CG 85) décide de promouvoir les produits biologiques dans les collèges : on passe de demandes ponctuelles à un besoin d'offre structurée collectivement. En mars 2011, le GIE devient l'association Manger Bio en Vendée (MBeV), en vue de travailler avec l'association d'insertion Aria 85, qui ouvre l'année suivante une légumerie à La Roche-sur-Yon, afin de développer notamment le marché de la restauration collective dans le département. À l'issue du partage des tâches retenu avec MBeV, Aria 85 gère les aspects logistiques de la livraison et distribue, depuis son site, les produits biologiques de 4^e gamme à la restauration collective vendéenne (collèges et écoles élémentaires).

Figure 2. La visée territoriale d'une FOCT vendéenne : le partenariat MBeV et Aria 85



Un acteur central est à l'initiative du rapprochement, le CG 85, qui encadre la structuration d'une filière sur son territoire d'action. En effet, sa décision de soutenir financièrement l'investissement dans une seule

légumerie favorise le projet d'ARIA 85 en raison de la position centrale de La Roche-sur-Yon en Vendée, mais aussi du caractère original du projet (création d'emplois pour des travailleurs handicapés). Par conséquent, la proximité géographique de l'organisation sort renforcée par le rapprochement de ses acteurs au sein du territoire départemental, même si le modèle s'écarte du circuit court, puisqu'il fonctionne avec trois intermédiaires (MBeV, Aria 85, cuisines de la restauration scolaire). En effet, la participation de partenaires relevant d'une logique d'économie sociale et solidaire dans ce circuit de proximité sur une échelle géographique assez restreinte permet aux producteurs d'être plus performants. Ce constat montre que le nombre d'intermédiaires dans une filière n'induit pas toujours un impact négatif quant à la rémunération de l'amont agricole (Praly *et al.*, 2014).

La proximité organisée du projet de MBeV est, quant à elle, double. Sur le plan horizontal, l'organisation s'appuie sur une forte logique d'appartenance à un même réseau de relations, d'abord structurée autour du seul GIE, puis d'une association entre producteurs bios et l'Aria 85. Dans ces deux cas, les ressorts de la proximité organisée sont de deux ordres : la mutualisation des outils de transformation d'une part, et un pouvoir de marché accru grâce au regroupement de l'offre d'autre part. Si l'élargissement de 13 à 39 membres n'évite pas certains comportements opportunistes, le consensus est clair sur un point précis : le refus d'une structure coopérative. L'adhésion à des valeurs communes, inscrites dans une charte, révèle la logique de similitude, avec en particulier la mention d'une rémunération équitable et la préservation de l'environnement à l'échelle du département. Sur le plan vertical, la présence d'Aria 85 conforte le poids de la logique de similitude, au sens où tous les acteurs partagent une vision commune. En effet, c'est sur l'intérêt pour une distribution de produits sains et une juste rémunération des différents maillons de la filière que se base l'action de l'atelier.

D'autres éléments ressortent en matière de valeurs structurantes pour le partenariat fondateur entre MBeV et Aria 85, comme la problématique de la fixation des prix. Souvent source de tensions, voire de conflits, le schéma initial prévoyait une fixation par produit au niveau du producteur marginal. Cependant, depuis 2013, le partenariat fonctionne sur un prix fixe, établi à l'année sur la base de mercuriales, soit la durée des marchés publics. Créer du lien interpersonnel au sein de la filière et au sein du territoire est un autre enjeu de ce partenariat, comme nous le confie la chargée de mission restauration collective du GAB 85 : « Ce

qu'on veut vraiment apporter, c'est essayer que les cuisiniers, les collectivités intègrent le poids qu'ils peuvent avoir dans le développement d'une agriculture biologique et dans la structuration de la filière biologique. On essaye un maximum de créer du lien entre les collectivités et les producteurs.» Et ce même si l'investissement (économique) des producteurs de MBeV dans l'atelier d'Aria 85 reste limité. Un maraîcher souligne notamment : « Ce qui est particulier à Manger Bio, c'est qu'on a à la fois des producteurs qui disent : « c'est à nous, producteurs de nous engager dans une démarche collective parce qu'on a besoin de maîtriser les ficelles du système » et en même temps, l'atelier d'Aria, y'a pas un producteur qui a mis 1 euro dedans. »

2.2. Les proximités territoriales de Terroirs 44

De son côté, l'historique et le développement de Terroirs 44 mobilisent également plusieurs types de proximités. Vers la fin des années 1980, « à une époque où on ne parlait que de circuits longs et pas du tout de vente directe », une cinquantaine de producteurs fermiers dispersés dans plusieurs associations de Loire-Atlantique décident de se structurer au sein d'un même réseau départemental, « une sorte de fédération d'associations locales [...] sur tout le territoire de Loire-Atlantique » (animatrice de T44). Née en 1988, elle assure ainsi depuis une trentaine d'années la défense et la promotion « d'une vente directe et de production fermière riche de liens et ancrée dans ses territoires naturels et sociaux » (Lesage et Bouveret, 2010, p. 5). Différentes actions de promotion et de valorisation de produits fermiers locaux ont, pendant longtemps, été proposées lors d'événements. Mais, depuis 2007, le renouvellement des deux salariés en particulier entraîne un recentrage sur l'animation et l'accompagnement de projets de vente directe. Aux formes classiques préexistantes, telles que des points de vente collectifs (La Ranjonnière à Bouguenais, les Halles paysannes à Saint-Nazaire), s'ajoutent des activités innovantes, comme le service de paniers de biens alimentaires sur les agglomérations nantaise (la Folle tournée paysanne) et nazairienne (Paniers Presqu'île), ou bien encore, une opération de mutualisation logistique pour le transport et la livraison des produits de ses adhérents (Terroirs sur la route). Porteur et partenaire de multiples initiatives situées dans le département, c'est davantage la relation horizontale de la structure T44 et sa « volonté de s'ancrer sur le territoire local », selon son animatrice, qui justifie son analyse en tant que FOCT.

La référence à une proximité géographique apparaît assez souple. En effet, si le numéro du département est repris dans le nom de l'organisation, l'aire d'action de la FOCT reste pourtant centrée sur les deux pôles historiques – Presqu'île guérandaise et Pays de Retz – auxquels s'ajoutent quelques producteurs du secteur de Nozay. Une proximité géographique est concrètement recherchée par les producteurs, qui y voient l'opportunité de monter des projets dans un contexte où le besoin de structuration des circuits courts est fort : selon un maraîcher, « le département étant très grand, il y avait beaucoup d'intérêt à échanger parce qu'il y avait déjà beaucoup de formes de ventes différentes ». Cette proximité recherchée est donc à relativiser, car la logique d'ancrage des projets initiés par certains adhérents est assez localisée, en particulier à proximité des agglomérations nantaise et nazairienne.

L'échelle départementale est ainsi diversement (voir peu) mobilisée par des membres, qui souvent préfèrent « porter des projets par petites dynamiques locales, par petits territoires » (l'animatrice de T44). Comme nous l'expliquent deux adhérents, la Folle tournée paysanne s'arrime sur « un projet à l'échelle de l'agglomération nantaise [...], c'est vraiment au cœur de Nantes » (un maraîcher) ; « les Paniers Presqu'île, ça marque la volonté de s'ancrer sur le territoire local [...]. Le but du jeu c'est quand même de rester dans la presqu'île » (une arboricultrice). Ces modalités appuient en fait une proximité géographique quelque peu subie. Cela tient au rôle joué par la chambre d'agriculture de Loire-Atlantique (CA 44) – alors présidée par la Confédération paysanne –, qui s'est fortement impliquée pour tisser des liens entre les associations de producteurs existantes (Terroir de la Baie, Terroir de Lait, Terroir et Sel, etc.) ; démarche facilitée dans la mesure où de nombreux producteurs de ces réseaux étaient aussi à la chambre d'agriculture. Pour autant, les enquêtes font ressortir ces espaces infra-départementaux, ce qui nous amène à penser que la proximité géographique mobilisée par T44 tient avant tout en un emboîtement d'échelles locales articulées dans un contexte départemental.

Les caractéristiques de la proximité organisée résultent des modalités de construction de la FOCT, la logique d'appartenance constituant le moteur à l'origine de T44. Elle se reflète notamment dans la mise en valeur des termes « association » et « projet(s) » sur la figure 1 (cf. *supra*). Laboratoire d'idées, l'enjeu collectif fait évoluer les pratiques de chacun et induit des démarches de progrès qui réduisent des aspects de concurrence pure. Ce point est essentiel alors qu'un mot-clé – diversité – résume la réalité de cette FOCT : une soixantaine d'adhérents, aux structures agricoles

diversifiées (de la petite ferme à un producteur à l'exploitation avec cinq associés et cinq salariés) produisent une diversité de denrées (légumes, viandes, etc.) pour une diversité de circuits courts de commercialisation (vente à la ferme, magasins collectifs, paniers, etc.). Sur la durée, le nombre d'adhérents est d'ailleurs stable (entre 50 et 60), avec des reconversions de producteurs et l'intégration d'agriculteurs installés hors cadre familial. Basée sur l'interconnaissance et l'humain, le cœur de la stratégie vient d'une conviction : le caractère obligé du collectif, tant durant la phase d'expérimentation, qu'ensuite avec la mutualisation des outils, même si l'implication personnelle peut varier.

L'appartenance a aussi une dimension culturelle, comme le souligne une arboricultrice : « les forces moi je trouve c'est quand même, ça reste des trucs entre les mains des paysans, qui ont été créés, qui sont portés par eux », ce qui génère une certaine fierté. Ainsi, T44 est représentative de la mise en œuvre d'une économie du lien versus une économie du bien (Cova, 1995). Mais ce lien impose des outils d'information et de liaison, et donc d'animation. Or, dans ce domaine, la FOCT accuse une faiblesse. Le passage de deux à une salariée dénote une fragilité financière liée, pour partie, à la multiplicité d'actions innovantes initiées, mais peu rentables. La dépendance aux subventions est alors totale (vis-à-vis des collectivités, de la CA 44, etc.), par manque de fonds propres. En définitive, la participation régulière de l'association à divers appels à projets s'avère incontournable et traduit une proximité « subie » vis-à-vis des financeurs.

La logique de similitude vient quant à elle de la coexistence de systèmes de valeurs complémentaires, qui ont cependant beaucoup évolué ces dernières années. En premier lieu, elle transparaît lors de multiples débats internes sur le sens de la démarche à privilégier pour appliquer la charte nationale d'engagement des producteurs fermiers. L'absence de définition claire du mot « fermier » ne permet pas de faire consensus (cf. *supra*, taille réduite des mots « ferme », « fermiers », « fermière » sur la figure 1). La solution retenue est volontairement large, tout mode de production étant *a priori* possible et encouragé. Progressivement, la question se pose différemment ces dernières années, au regard des pratiques des adhérents. On a assisté d'une part à la montée en puissance des producteurs bios (un tiers des adhérents, dont cinq des six producteurs du conseil d'administration actuel). Leur intégration à T44 n'est cependant pas liée à leur mode de production, comme le reflète l'absence du terme « bio » lors de nos entretiens. D'autre part, une orientation plus « paysanne » de l'activité agricole tend à remplacer l'approche

« fermière », ce qui correspond à une signification politique revendiquée, comme le souligne un maraîcher : « L'agriculture paysanne, il faut être honnête, c'est plus teinté politiquement [...]. Moi je m'y reconnais quand même dans le sens où la taille quand même, l'autonomie, c'est aussi la démarche de progrès. » On se situe donc bien, pour cette FOCT, dans une relation de « ressemblance » des représentations.

MBeV et T44 offrent ainsi des proximités créées ou cultivées, qui sont à la fois la genèse et l'aboutissement de leur originalité au moment où les circuits courts de proximité sont en profonde mutation (Prigent-Simonin et Hérault-Fournier, 2012 ; Praly *et al.*, 2014). Sur les territoires, la portée et les limites des innovations que ces FOCT induisent sont donc à interroger, notamment la manière dont est approprié, voire instrumentalisé, l'échelon départemental qui nomme nos deux associations.

3. L'échelle départementale, une proximité instrumentalisée ?

Pour De la Soudière (2004, p. 72), l'emprise d'un nom sur l'espace, « médiateur entre un groupe social et le territoire qu'il occupe », tend ainsi « à conférer à l'un comme à l'autre consistance et surcroît d'identité ». Or, dès leur création, les deux associations MBeV et T44 déploient un rapport singulier à l'espace (départemental). Aussi, « quand une association fait référence, dans son nom ou dans son objet, de façon explicite, à une aire spatiale, c'est que les fondateurs se sont projetés, au moment de la création, sur cet espace » estime Loredo (2011, p. 117). Cette référence spatiale explique ainsi qu'une aire géographique participe donc de la territorialité et va définir la zone d'action, parfois même la légitimité d'intervention, même si celle-ci reste évolutive dans le temps. Pour se démarquer et affirmer sa singularité par une auto-désignation, les structures MBeV et T44 choisissent un géonyme départemental qui renvoie autant à l'identité de l'autre qu'à la sienne.

3.1. Sens et contresens du département dans l'organisation MBeV

Pour MBeV, si le géonyme du GIE faisait référence au numéro du département (Manger Bio 85), la transformation en association a pour résultat un renvoi plus explicite au périmètre départemental (Manger Bio

en Vendée). La salariée de MBeV indique ainsi : « Le département de Aria et de Manger Bio, c'est la Vendée, au premier abord ça été créé comme ça [...]. L'atelier était départemental, les subventions pour les collègues étaient départementales, donc après on a créé un groupe départemental d'autant que ça c'est fait en relation avec le GAB 85 ». De fait, l'étendue géographique de l'action collective fonde sa cohérence sur le ressort administratif de collectivités territoriales et de structures d'accompagnement, dont le soutien est attendu et avéré : le CG85 et le GAB 85.

Pour le CG85, le périmètre fait sens au regard de son historicité et son soutien vaut adhésion à ce constat. Son appui demeure d'ailleurs incontournable pour l'obtention de subventions, mais surtout pour l'accès aux marchés de la restauration scolaire. De plus, il est à l'initiative de la création d'Aria 85, le but du projet étant, selon un responsable de la plateforme logistique, « qu'il serve à tous, à toute la Vendée ». En filigrane, l'ambition du CG 85 est bien de faire d'Aria 85 l'outil d'une politique publique à destination de la totalité des établissements de Vendée (dans l'idée d'une délégation de service public). La seconde structure d'appui est le GAB85 dont le dynamisme recouvre le même périmètre. Il exerce par ailleurs une influence dans le mouvement vers une Vendée biologique, comme nous le confie sa chargée de mission « resto-co » : « À titre personnel, mon ambition était que les enfants de Vendée puissent être nourris en bio par les producteurs de Vendée ; on reste dans la logique de proximité et bio parce que maintenant on doit gérer pas mal de plateformes locales, [...] nous on privilégie des produits 100 % bio et des fermes 100 % bio et locales. »

L'ensemble des acteurs de cette FOCT adopte ici une définition pragmatique du territoire, dans le sens où leur projet possède une vocation départementale de fait, tant au stade de l'approvisionnement que de la distribution et de la consommation. Pour autant, parallèlement à cet ancrage fort, centré sur la Vendée, la filière ne s'interdit pas de s'adresser à des producteurs biologiques localisés hors du département pour des compléments d'approvisionnements, comme l'indique un maraîcher : « Les communes du sud Vendée vont pouvoir s'approvisionner *via* MBeV, mais aussi en Charente-Maritime ou en Deux-Sèvres. Et au contraire, dans ces cas-là, on va créer des liens avec les GAB des autres départements. » Depuis 2014, une convention avec Bio Loire Océan (BLO) existe aussi, qui acte ce positionnement extra-départemental. Dans ce cadre, on passe d'une logique d'approvisionnement ponctuel à des livraisons

régulières et planifiées de BLO pour la pomme de terre et la carotte (faiblesse des volumes en Vendée).

Le projet territorial offre au final un avantage concurrentiel : l'ancrage constitue une vraie différenciation par rapport à l'offre des grossistes (le seul grossiste en produits biologiques du département ne fournit pas de produits transformés). La différence est triple : d'une part, l'approvisionnement est local, sauf exception ; ensuite, la performance tient moins au prix et à des critères techniques qu'au relationnel ; enfin, et surtout, les producteurs ont conscience de porter un projet de développement territorial. Au final, le département-lieu sort renforcé de cette collaboration multi-niveaux, qui renvoie aux modalités de structuration et de hiérarchisation de la société paysanne au fil du temps, depuis la création de la Vendée. Cette organisation maillée montre que « l'agriculteur individualiste a su trouver les réponses collectives locales, cantonales et départementales » (Legal, 2011, p. 12). L'instrumentalisation du nom du département est donc à relier avec une logique d'appartenance revendiquée, qui n'est pas sans fragilités dans le contexte actuel de réformes territoriales...

3.2. Sens et contresens du département dans l'organisation Terroirs 44

Pour T44, le rapport au cadre départemental reste plus flou, comme l'illustre ces quelques extraits d'entretiens : « territoire de vie, lieu dans lequel on habite, on travaille, on produit, on consomme, on a des relations » selon l'animatrice ; « c'est l'emprise au sol, un territoire pas trop urbanisé, pas trop développé » pour une arboricultrice. En fait, la dynamique de territoire vaut par la création de liens sociaux *via* des réseaux, ou plutôt une association d'associations dont le propre est de fonctionner en réseau pour engager des projets, comme le confirme un des maraîchers adhérents : « C'est ça son objet à T44 de lancer, de porter des projets. Après chacun choisit de territorialiser ses projets. » Revenir sur la territorialisation permet de mieux questionner la manière dont certaines dimensions de la proximité sont instrumentalisées.

Trois points sont à distinguer. L'objectif de défense d'une certaine image de l'agriculture (fermière puis paysanne), à partir de structures de petite taille, suppose une identité (re)connue par les partenaires potentiels (clientèle de circuits courts, gestionnaires de cantines scolaires, etc.).

Par ailleurs, la Loire-Atlantique est le premier département français en matière de surfaces en agriculture biologique, et le réseau d'agriculture paysanne y est particulièrement implanté et dynamique. Alors, « pourquoi [ne] pas fédérer toutes ces associations, et donner une image, faire de la promotion plus facilement en fait, pas au titre de se donner une appellation, mais se donner une référence forte » (un maraîcher). Par ailleurs, coexistent déjà, dans le département, de nombreuses formes de vente directe et de circuits courts de proximité (une centaine d'AMAP recensées par exemple). Aussi, l'enjeu est de parvenir à changer d'échelle d'action pour les producteurs afin de répondre aux sollicitations de la restauration collective en particulier : « L'idée c'est que, sans être forcément limité à la vente directe pure du marché, on puisse accompagner toutes les réflexions pour que les producteurs produisent pour nourrir leur territoire » (l'animatrice). Enfin, le cadre départemental fait sens pour les élus de la CA44. Dès le milieu des années 1970, des distances sont prises avec le syndicat majoritaire (la FNSEA) et ses membres participent à la création de la Confédération paysanne (CP). Vingt ans plus tard, celle-ci pousse à la création de T44 et met le logo de la chambre d'agriculture à disposition de l'association, dans le cadre d'une convention. Si l'échec de la CP aux élections professionnelles de 2007 n'a pas eu de répercussions, celle de 2013 voit notamment cette même chambre d'agriculture réduire à portion congrue sa quote-part financière. Dans ce contexte, préférant garder leur indépendance, les membres de T44 n'ont pas reconduit la convention les liant à la chambre d'agriculture.

L'instrumentalisation territoriale est particulièrement perceptible dans le cadre de projets collectifs dans lesquels T44 est associé et qui participent « d'une certaine logique d'ouverture aux autres acteurs du territoire, notamment du monde agroalimentaire » (l'animatrice). Par exemple, dans le cadre du projet issu du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural (Casdar) 2012 « Interval », sur le développement de la coopération entre éleveurs, artisans bouchers et restaurateurs, et à l'occasion de la journée de l'artisanat est organisée, en mars 2013, « une journée de visite dans différents lieux du territoire départemental, genre de portes ouvertes à la ferme ou à la boutique » (l'animatrice). En définitive, plus que la promotion et la défense de la vente directe *stricto sensu* à l'échelle locale, T44 évolue vers la promotion et la défense de la proximité. Cette FOCT, « marque territoriale », met ainsi en avant les spécificités de l'espace, notamment les ressources patrimoniales, matérielles et immatérielles de petites fermes, tout en cherchant à légitimer l'identité du territoire vers l'extérieur et à renforcer le sentiment d'appartenance

pour les adhérents. Pour résumer, la place du département est le fruit d'une instrumentalisation pour fonder un sentiment d'appartenance inter-filières et inter-terroirs.

Conclusion

Pour revenir sur notre questionnement introductif – effet d'aubaine ou valeurs revendiquées –, les deux réseaux d'acteurs MBeV et T44 ont une relation particulière avec un espace départemental dans le cadre d'une proximité que nous qualifions d'instrumentalisée. Dans les deux cas, on peut souligner un effet d'aubaine dû à la forte implication d'acteurs ayant ce même rayonnement (CG 85 et CG 44, GAB 85, CA 44). Les démarches valent surtout en raison de leur présence, d'une imbrication entre partenaires, parfois à géométrie variable, comme le montre l'ensemble des projets initiés par T44 (la Folle tournée paysanne ou Terroir sur la route par exemple). Néanmoins, les deux organisations mettent également chacune en avant des valeurs spatiales revendiquées, qui renvoient à des proximités territoriales plus ou moins délimitées à l'égard de leur département éponyme. De son côté, MBeV inscrit bien ses actions dans une proximité départementale exclusive. En effet, cette mise en œuvre pragmatique du territoire de la FOCT autour de la Vendée est clairement revendiquée par l'ensemble de ses acteurs (association de producteurs, Aria 85, CG 85, GAB 85), en vue d'un objectif commun : l'approvisionnement en produits biologiques de la restauration collective. T44 mobilise quant à lui des proximités territoriales plus « lâches », tant sur le plan géographique (une myriade de projets plutôt locaux à l'échelle infra-départementale), que sur le plan organisationnel (un jeu de valeurs oscillant entre agriculture fermière, biologique et/ou paysanne).

Ces différences de représentations et de pratiques entre les deux organisations quant à leur espace d'action n'empêchent toutefois pas leur reconnaissance et leur implication dans le développement de leur territoire, en particulier par les pouvoirs publics. Considérant que les Conseils régionaux et généraux accordent un soutien financier croissant aux acteurs agricoles et ruraux et à leurs organisations en place dans l'Ouest de la France (Prigent-Simonin et Hérault-Fournier, 2012), l'enjeu, pour ces organisations, est donc bien « de faire reconnaître leur légitimité à exister et à agir » à ces niveaux d'échelles, cette légitimité territoriale se construisant « sur l'antériorité et la spécificité de leurs actions, sur leur représentativité, ou encore sur leur capacité d'expertise » (*ibid.*, p. 209).

Néanmoins, au fur et à mesure que MBeV et T44 deviennent d'autant plus incontournables qu'ils assoient leur légitimité dans le contexte d'un foisonnement d'initiatives, ce contexte contribue paradoxalement à une perte de lisibilité, à la base d'une réorientation progressive des acteurs agricoles vers une mise en cohérence des territoires (Praly *et al.*, 2014). C'est explicite au regard en particulier des logiques d'appartenance développées (ancrage territorial en Vendée, « marque territoriale » pour un soutien aux petites fermes pour T44).

Dans ce contexte, l'instrumentalisation du département en matière de proximité n'en sera peut-être que renforcée, même si ce processus n'est pas un gage absolu de viabilité, voire de pérennité pour les organisations. Les fragilités persistantes sont de plusieurs ordres : politique, financière, mais aussi technique. Pour T44, la question de la représentativité politique conditionne, selon l'animatrice, son développement futur : « Est-ce qu'on aura toujours le soutien du CG 44 entre l'aéroport, entre les changements de politiques, on ne sait pas ce que ça va donner [...]. Avec la chambre d'agriculture et le GAB, on peine à travailler ensemble, mais on y arrive parfois. » Pour MBeV, une difficulté majeure tient pour la chargée de mission « resto-co » du GAB 85, en « la présence de petits producteurs non mécanisés qui peuvent difficilement répondre aux exigences d'Aria 85 », ce qui peut, à terme, compromettre le partenariat établi. La ressource est identifiée, l'espace borné, les acteurs impliqués, le tout étant porté par une proximité territoriale revendiquée, mais l'injonction économique peut remettre en question la pérennité même de la FOCT.